Appui
Accompagnement
des Parents
du Finistère

#### sommaire

- comment concilier vie familiale et vie professionnelle
- Ça bouge
- Pour en savoir plus

#### temps forts

- 6<sup>ème</sup> Journée départementale : le 19 novembre à Châteauneuf du Faou : «Familles et générations, vers plus de partage ?»
- RÉUNION des animateurs du REAAP : 29 novembre à 9h30, à la MJC de Scaër
- Réunion du Comité restreint : 6 décembre à 9h30, à la MPT de Châteaulin

#### prochain numéro

Pourquoi un journal au REAAP 29 ?

#### Comités de rédaction :

23 NOUEMBre à 9h30, à la MPT de Châteaulin, 6 décembre à 14h, à la MPT de Châteaulin, 12 Januier à 9h30 au CDAS de Châteaulin

#### Contact

Mariette Legendre (ATD quart monde) 02 98 46 00 34
Michele Druesne (ville de Brest) 02 98 80 12 25
Christiane Olier-Tanguy (Caf sud) 02 98 92 81 01
Virginie Dantec ( UMAMIR de l'Aulne) 02 98 73 20 76
Francoise Giret (APEFI) 02 98 55 00 57

illustration Eric Appéré Maquette CAF du Nord-Finistère Impression CAF du Sud-Finistère



## Edito

L'étude réalisée par N.Le Bourlout-Jean, chargée de mission, dans le cadre de la mise en place de «Points Info Familles», a pour objectif de dresser un panorama concernant l'offre d'informations et de services propre à répondre aux besoins des familles dans le Finistère.

Elle fait apparaître que :

- un grand nombre de structures y répondent,
- aucune structure ne répond aujourd'hui à tous les domaines (personnes âgées, adoption...)

La mise en place de «Points Info Famille» a toute sa légitimité, afin de valoriser ces lieux d'informations et de porter à la connaissance de ceux qui en auraient besoin l'existence de ces structures.

Par ailleurs, si, l'ensemble du Finistère semble bien couvert par des réponses aux domaines PIF, certaines parties du territoire restent «vides».

Ce travail d'étape donne aux membres du REAAP une vision globale pour une labellisation «Points Info Famille» pertinente sur le département.

## lamiliale et vie prolessionnel

MOI S'ANORE LEPUIS

QUE MAMANTRAVAILLE

EST MOINS

SOLVENT AVEC

L'EXTERIEUR ..

C'EST VRAI, MAIS

QUAND ELLE EST LÀ , ELLE EST PLUS ÉPANQUIÉ..

## Points de Due 🗸

"Mariée, maman de 3 jeunes enfants de 6 à 3 ans, j'ai décidé de retravailler. J'ai choisi une formation comptable, ensuite je suis entrée en IUT de gestion, puis à la faculté avec l'objectif de devenir enseignante.

Mon mari était d'accord et il m'a été un précieux soutien : il s'intéressait à ma formation et le soir, il supervisait les devoirs des enfants pendant que je préparais les repas. Pour moi, plus question d'aller au cinéma ni en réunion le soir. Mon mari a pris le relais aux parents d'élèves. Le soir, les enfants étaient au lit à 20h30 et moi j'étudiais jusqu'à 22h30.

Travailler en entreprise ne m'aurait pas laissé autant de liberté, ma priorité est toujours restée la famille. Je ne travaillais pas à plein temps. Ma mère a pu un temps s'occuper des enfants le mercredi. Pour les maladies, mon mari a pris des congés, une voisine m'a aidé.

Plus tard les enfants ayant grandi, j'ai choisi d'aller en entreprise à plein temps : aujourd'hui, je m'interroge sur les jeunes femmes, mères de famille, qui ont une vie professionnelle trépidante. Comment font-elles?"

Une jeune retraitée

Des parents qui travaillent ne sont pas des parents absents. S'occuper de ses enfants, c'est leur donner un toit, de quoi se nourrir, garantir leur survie, leur santé, leur sécurité, leur avenir, leur désir de vie. Tout ceci demande du temps et de l'argent. Des parents qui sont au travail, en courses, en réunion de parents, en train d'accomplir des démarches administratives sont des parents qui s'occupent de leurs enfants. .

Extrait de «Les mères qui travaillent sont-elles coupables ?» de S.Giampino

Il peut apparaître surprenant à certains, que l'Etat, les collectivités, les différents gouvernements européens s'emparent de cette question d'articulation entre la vie personnelle et professionnelle. Il pourrait nous être rétorqué que cela ne nous regarde pas, que l'on ne doit pas toucher à la vie personnelle des «gens». Pourtant, les hommes et les femmes travaillent, ces dernières ayant largement rattrapé le taux d'activité des hommes en quelques années.

Les femmes sont restées longtemps confinées dans leur rôle de mère et d'épouse, retenues à la maison, à l'intérieur, par les maternités et les enfants. Aujourd'hui, la prise en charge des tâches domestiques et parenta-

les leur revient, encore, essentiellement. Quoique, sur ce dernier point, les hommes «progressent» du fait des recompositions familiales et parentales.

Même si, les femmes sont encore peu présentes dans les postes de pouvoir, sont moins rémunérées, occupent moins de fonctions variées, sont sous employées, moins qualifiées (alors que plus diplômées), sont très souvent à temps partiel subi, les choses évoluent.

Les pouvoirs publics, les partenaires sociaux savent aujourd'hui qu'il n'est plus question de laisser les femmes ou les hommes se débrouiller dans cet art difficile d'articuler vie professionnelle et familiale.

La société réalise que les femmes sont bien ancrées dans l'économie, qu'elles veulent travailler, à temps plein de préférence, qu'elles veulent aussi évoluer, progresser dans leur carrière. En bref, les femmes tiennent à leur activité, à leur autonomie financière, à leur épanouissement professionnel.

Les employeurs, les élu(e)s, les politiques ont également compris que l'économie ne saurait se passer d'une partie des ressources humaines. C'est tout autant un enjeu de société, un enjeu économique, qu'un enjeu démocratique.

Fort de ces convictions, les gouvernements de l'union européenne ont décidé de faire de l'articulation des temps de vie une priorité. Cette dimension qui touche à la parentalité et concerne donc aussi bien les hommes que les femmes se retrouve au cœur des politiques publiques.

Cela signifie aussi qu'il faut partager les rôles et pas seulement les diviser.

L'inégalité fondamentale entre les hommes et les femmes, liée à la non répartition des tâches, pourra disparaître si chacun, chacune peut s'appuyer sur des dispositifs, sur des politiques publiques qui aident les femmes comme les hommes à concilier

vie professionnelle et personnelle.

Ouelques avancées sont déjà à noter : annonce, par le gouvernement, de mesures tel que le nouveau congé parental qui se limite à un an et est mieux rémunéré ; le projet de loi relatif à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes qui neutralisera par exemple l'impact des congés de maternité sur l'évolution salariale et le droit à la formation ; la mise en place d'indicateurs pour apprécier l'organisation des temps professionnels au sein des entreprises au regard des contraintes et des temps de la vie familiale des salariés...

Le Label égalité décerné à des entreprises permet aux partenaires sociaux de prendre en compte la parentalité dans les négocia-

Le service «Droits des Femmes» renforce ses partenariats avec les entreprises, les collectivités, les élus, les institutions, sur des problèmes tels que la garde atypique, la mobilité...

C'est un véritable défi qui nous attend, d'arriver à une répartition plus équilibrée des responsabilités domestiques et familiales entre hommes et femmes, à une meilleure répartition des congés parentaux, à une amélioration de l'offre de structures de garde d'enfants et de soin aux personnes âgées.

Mme Annaick MORVAN.

Chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité du Finistère

## **DES ACTIONS**

#### Dustic service, service relais, à la communauté de communes du Pays de Châteauneuf

Après de longs mois de réflexion, la collectivité a tenté de répondre aux difficultés des parents de jeunes enfants, professionnelle.

Sur ce territoire rural de 15000 habitants, l'industrie agroalimentaire est bien représentée. Elle génère des emplois du avec une vie de famille.

Aussi depuis mars 2004, le Pays de Châteauneuf propose un mode de garde à la journée. domicile sur les heures atypiques (très tôt, très tard).

Communauté de communes accueille habitudes de chaque famille.

les parents, étudie avec eux leur besoin en mode de garde, puis assure la mise en relation avec l'une des associations locales d'aide à domicile, partenaires du service. Cela permet aux parents de cherchant à concilier vie familiale et vie partir travailler, parfois dès 4 heures du matin, en laissant leurs enfants au lit sous la responsabilité d'une auxiliaire de

Celle-ci prend en charge les enfants à leur domicile, effectue les tâches nécestemps parfois difficilement conciliable saires au confort des enfants, en respectant les consignes des parents, avant de les conduire sur leur lieu de vie pendant

Ce fonctionnement respecte le rythme La coordinatrice garde d'enfants de la de vie des enfants, préserve la vie et les De plus, il permet des compléments d'emploi pour les aides à domicile qui interviennent en journée auprès de personnes âgées ou handicapées.

Ce service se veut accessible financièrement à tous. La part des familles est calculée en fonction de la composition de la famille et de ses revenus (entre 2.50€ et 4€ de l'heure par famille quelque soit munauté de communes, la CAF, le Conseil Général. Le service bénéficie pour le démarrage d'une aide importante du FSE (fonds social européen) et de la MSA (mutualité sociale agricole).

Des réunions de parents sont organisées régulièrement pour faire le bilan, vérifier si le service répond à leurs attentes et à leurs besoins, échanger des informations

sur tout ce qui peut concerner les parents et la conciliation de leurs temps de vie.

Après 18 mois d'activité, le service est intervenu dans 25 familles, pour assurer le relais auprès de 43 enfants âgés de 3 mois

Convaincue que ce service est une bonne réponse à cette difficulté des jeunes parents de concilier vie familiale et vie le nombre d'enfants). Les financements professionnelle, notamment pour les complémentaires sont multiples : la Com- mamans, la Communauté de Communes a entamé un travail ;

- · de pérennisation du service en partenariat avec les entreprises et la MSA,
- · de reconnaissance de ce réel mode de garde auprès du Conseil Général, permettant ainsi de bénéficier de prestations de

D.DUGRAIS, coordinatrice de Loustic Service

## Paroles... 🔻

## ...d'une maman de deux filles de

La journée peut durer de 6h30 à 23h... tout est chronométré! Je me lève, je prends ma douche... comment s'habiller aujourd'hui ? écouter la météo... conduire les filles à l'école, la journée au boulot, vingt minutes pour le repas pris «sur le pouce», chercher les enfants à l'école, certains soirs faire les courses... Se raconter la journée, préparer le bain, faire à manger.. A cet «ordinaire» il faut rajouter : le repassage, le ménage etc... Et le papa ? il travaille et fait 130kms aller et retour tous les jours.. Deux fois par semaine il est là dès 18h : l'un s'occupe du bain des filles, l'autre prépare le repas... et ainsi nous avons un peu de temps en famille. Notre organisation nous permet d'éviter la garderie aux filles et le mercredi je prends ma journée pour les enfants...

#### 🔘 ...d'une maman de 3 enfants de 8. 6 et 3 ans

Il y a 6 mois, j'ai repris mon travail dans une entreprise d'agroalimentaire, après 7 ans de congé parental. J'ai trois enfants de 8, 6 et 3 ans. Durant mon congé, je ne voyais pas comment combiner vie professionnelle et familiale. Mon mari et moi partons travailler à 5h30, alors que les enfants ne vont à l'école qu'à partir de 8h30. Je me suis alors intéressée à la création d'un nouveau service : «Loustic Services». J'ai participé aux réunions du comité de pilotage. Ce n'était pas évident de comprendre le langage des techniciens. Je me suis accrochée car ce service était pour moi la solution pour que je travaille. Il m'a fallu convaincre mon mari qui craignait de laisser la maison à une personne «étrangère». Aujourd'hui, j'en suis très contente ; je pars travailler sereinement en sachant mes 3 enfants sous surveillance et accompagnés pour bien débuter leur journée !

# dans le departemen

## POUR EN SAUOIR PLUS...

#### contact

secrétariat du REAAP 29 4 rue Colonel Fonferrier, 29200 Brest Véronique Toussaint tél. 02 98 43 94 53 / fax 02 98 43 63 12 reaap29@wanadoo.fr

#### Contacter les atellers

A. Morel Ottavy 02 98 62 66 23 et L. Eliès 02 98 72 54 27

Carhaix

A. Peuron 02 98 93 72 53 Brest

J. Huon 02 98 00 39 69 et

I. Uguen 02 98 33 30 52

#### Quimper

S. Le Meur 02 98 95 46 25

D. Quéau 02 98 55 95 22

G. Férec 02 98 92 31 82

Le Guilvinec

F. Doucet 02 98 58 22 65

Périnatalité

Ch.Loyer-Philippe 02 98 51 83 66 Maintien du lien et

coparentalité : G. Caër 02 98 49 32 11

L. Diverres 02 98 02 11 36

## Le cercle local de concertation

ou comment réunir les élus, les entreprises, les services et les parents pour des solutions durables et innovantes.

En matière d'articulation des temps de vie, sur le département, des réflexions en cours sur la garde d'enfants et la mobilité sur des horaires atypiques rencontraient des difficultés à se concrétiser pour trois raisons :

- l'individualité et la multiplicité des attentes liées à une flexibilité du temps (travail, loisirs, famille) heurtent une organisation des services à la population axée sur des besoins collectifs.
- enjeu de développement, l'articulation des temps de vie nécessiterait localement des débats sur la cohésion sociale, la structuration du marché du travail, la qualité de la vie et l'aménagement du territoire.
- · la mobilisation pérenne de moyens financiers est difficile, malgré une réflexion des institutions concernées sur l'adaptation de leur politique dans ce sens.

La concertation entre tous les acteurs nous semblait alors un préalable à la concrétisation des proje<mark>ts parce que l'articulatio</mark>n des temps de vie se situe au centre de trois enjeux qui concerne l'ensemble des acteurs :

- vivre ensemble sur un même territoire suppose de dépasser les intérêts particuliers et contradictoires des entreprises, des salariés, des élus et des services.
- de faibles revenus et certaines situations familiales sont de réels freins à l'accès à

• la qualité de vie sur un territoire se conjugue aujourd'hui par une qualité de ser-

vices aux habitants, une qualité d'accueil des entreprises et une qualité d'emploi pour les salarié(e)s.

Le défi majeur du cercle local de concertation est de permettre à tous les acteurs concernés par l'articulation des temps de vie d'échanger et de produire sur un même pied d'égalité.

Pour en savoir plus : Isabelle Gueguen, Conseil Général, 02 98 76 25 64.



#### Des lectures

Encyclopédie de la vie de la famille, Maryse VAILLANT avec Ariane MORRIS, (Ed.Martinière)

Les mères qui travaillent sont-elles coupables? de Sylviane GIAMPINO (Collection "questions de parents", Albin Michel/ 2000)

Le temps des femmes - Pour un nouveau partage des rôles Dominique MEDA (Flammarion / 2002)

#### Le programme MARGUERITE

Projet partenarial, cofinancé par le fonds social européen, ce programme concerne l'accueil du jeune enfant, la conciliation des temps, l'égalité des chances, au niveau local, interrégional et transnational.

L'objectif est de rechercher des nouvelles réponses, face à l'insuffisance des modes d'accueil (places, horaires...), en s'appuyant sur des coopérations entre parents, élus et collectivités et acteurs de l'entreprise.

Contact: Françoise Giret, APEFI/ ACEPP, 02 98 55 00 57